

**Bulletin d'adhésion aux options complémentaires
Individuelle Accident**

Assureur : MMA IARD- 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9

N° contrat : 4.285.100

Echéance contractuelle : 1^{er} juillet

Vous bénéficiez, du fait de votre adhésion à la FFTT, d'une Garantie de base décès / invalidité .
Vous pouvez augmenter vos capitaux selon les modalités suivantes :

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Décès	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Invalidité permanente	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Incapacité temporaire	-	15 € / jour	25 € / jour
Frais médicaux	-	-	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisation complémentaires TTC / licencié	5 €	8 €	15 €
Option choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Age limite à 70 ans pour les garanties décès / invalidité

N° affiliation
Nom du club
Ville

Prénom / Nom	Date de naissance	Option choisie	Cotisation
Montant total du règlement			

Bulletin à photocopier et à conserver

Original à retourner à :
VERLINGUE
à l'attention de **Myriam Bahuaud**
4 Rue Berteaux Dumas
92200 Neuilly sur Seine

Date et Signature

La garantie prend effet au jour de réception du bulletin à la Compagnie